

*Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.*

VENTE DES LOTS 3, 4 et 7 DU LOTISSEMENT DU PRE MOU.

Suite à la signature des promesses d'achat, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoirs au Maire pour signer les actes de vente.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX ADJOINTS TECHNIQUES.

L'emploi créé le 01.11.2019 à 21h/semaine passera à 32h/semaine au 01.09.2025.

L'emploi créé le 01.09.2025 à 21h/semaine passera à 31h/semaine au 01.09.2025.

Décision prise à l'unanimité.

AVANCEMENT DE GRADE.

A l'unanimité, le conseil municipal supprime l'emploi d'Agent de maîtrise et crée l'emploi d'Agent de maîtrise principal à temps complet au 01.11.2025.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE.

En application du principe de parité avec la fonction publique d'Etat, le conseil municipal décide de modifier les conditions d'attribution de l'IFSE et du CIA. Décision à l'unanimité.

TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE AU 01.09.2025.

A la majorité (3 CONTRE et 6 POUR), les tarifs sont fixés ainsi : 3€ pour les enfants inscrits, 9€ pour les repas occasionnels et 4€ pour le personnel communal.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE.

A l'unanimité, le conseil décide la mise en place d'une ligne de trésorerie de 100 000€ sur 12 mois par la caisse d'épargne, au taux ester de +0.69%.

ECLAIRAGE PUBLIC DE LA BARAQUE.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de conserver l'éclairage du carrefour.

NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe à 34 le nombre de sièges, dans le cadre d'un accord local, pour le mandat 2026-2032.

ACHAT DE TRICYCLES POUR L'ECOLE.

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'achat de 8 tricycles pour les enfants.

SUBVENTION A L'USEP.

A la demande de la directrice et à l'unanimité, le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention de 500€ à la caisse des écoles et diminue d'autant la somme allouée aux fournitures scolaires.

DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET 2025.

A l'unanimité, le conseil décide les ouvertures de crédit en dépense et en recette, sur le budget annexe lotissement du Pré Mou et sur le budget principal.